

Action collective certifiée contre BMW pour le système de direction assistée défectueux des MINI Cooper 2002-2008

Français English



NOUVELLES FOURNIES PAR

Waddell Phillips Professional Corporation →

31 août, 2020, 15:00 ET

TORONTO, le 31 août 2020 /CNW/ - Une action collective nationale a été certifiée, alléguant que les véhicules de marque MINI Coopers des années modèle de 2002 à 2008 ont été équipés de systèmes de direction défectueux.

L'action collective soutient que le système de direction assistée des modèles MINI Cooper ou MINI Cooper S de 2002 à 2006 et MINI Cooper Cabriolet ou MINI Cooper S Cabriolet de 2005 à 2008 comportent des défauts dangereux pouvant causer a) une perte soudaine et inattendue de la direction assistée, ce qui risque de provoquer un accident entraînant des dommages à la propriété ou des blessures corporelles et/ou (b) une combustion lente de certains composants, ce qui pourrait se traduire par des incendies de véhicule. Bien que le constructeur automobile de luxe BMW AG ait procédé aux États-Unis à un rappel pour défaut de sécurité de certains de ces véhicules, elle n'a pas procédé à un rappel similaire pour les mêmes modèles vendus au Canada.

L'action collective vise à faire en sorte que BMW paie les frais de réparation de tous les véhicules concernés et rembourse les propriétaires ou les locataires ayant déjà effectué les réparations nécessaires. La poursuite vise également à obtenir une indemnisation pour les blessures ou les dommages subis en raison des défauts ainsi que des dommages-intérêts punitifs.



L'action inclut toutes les personnes ou entités au Canada ayant acheté ou loué :

- (i) un modèle de Mini Cooper ou Mini Cooper S 2002, 2003, 2004, 2005 ou 2006;
- (ii) un modèle de Mini Cooper cabriolet ou de Mini Cooper S cabriolet de 2005, 2006, 2007 ou 2008,

ainsi que leurs successions, exécuteurs testamentaires, successeurs ou ayants droit. Plus de 16 600 de ces véhicules ont été vendus au Canada.

Toute personne qui correspond à la définition de cette action est invitée à consulter le site [**www.minicooperclassaction.ca**](http://www.minicooperclassaction.ca) pour en apprendre davantage sur le litige et à s'inscrire auprès de l'administrateur de l'action collective, RicePoint Administration Inc.

Les personnes qui souhaitent s'exclure de l'action collective doivent présenter un choix écrit de retrait à l'administrateur des réclamations au plus tard le 5 novembre 2021. Vous trouverez de plus amples renseignements, y compris le formulaire de retrait, sur le site [**www.minicooperclassaction.ca**](http://www.minicooperclassaction.ca).

Les représentants des demandeurs sont Waddell Phillips Professional Corporation et Podrebarac Barristers Professional Corporation, des avocats de premier plan en matière d'actions collectives et de responsabilité en matière de produits.

SOURCE Waddell Phillips Professional Corporation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette action collective, communiquez avec les avocats de l'action collective : Waddell Phillips Professional Corporation, Avocats, reception@waddellphillips.ca, 647 261-4486 ou 1 888 684-5545 (sans frais) ; Podrebarac Barristers Professional Corporation, kp@toughcounsel.com, 416 568-1299

Liens connexes

[**waddellphillips.ca**](http://waddellphillips.ca)